

La date de début des inscriptions à ce dispositif
pour les collégiens non inscrits en 2019-20
est
le 15 juin 2020.

Les Conseils Départementaux des Hauts de Seine et des Yvelines mettent à disposition des collégiens un dispositif appelé Pass+ : www.passplus.fr

Les avantages de ce dispositif sont :

1. Une aide financière sport et culture pour les activités extrascolaires de 80€ pour les collégiens non boursiers (100€ pour les collégiens boursiers).

Ce système repose sur un porte-monnaie électronique. *Report exceptionnel de l'aide financière non consommée en 19-20, sur l'année 20-21.*

Le réseau des organismes affiliés s'élargit cette année aux 2 départements (Hauts de seine et Yvelines).

L'association sportive et culturelle du collège (ASCND) est affiliée au Pass+, et vous pourrez donc payer une partie du coût des activités choisies par votre enfant avec le Pass+. *(Le sport facturé avec les frais de scolarité ne bénéficie pas du Pass+)*

A l'inscription au Pass+, ou plus tard, vous attribuerez le montant que vous désirez à **L'AS Notre Dame**, en choisissant la dominante sport pour l'inscription aux activités sportives de l'AS, ou la dominante culture pour l'inscription aux visites de Paris ou au théâtre. **Vous ne remettrez le ticket imprimé qu'à réception de la facture ASCND**

2. Un service de soutien scolaire en ligne gratuit à la demande des familles, à partir du compte Pass+.
3. Des bons plans... (invitations, réductions...)
4. *Nous ne sommes pas concernés par l'inscription à la restauration scolaire.*

Une carte appelée PASS + sera distribuée en septembre 2020 aux collégiens inscrits.

Le compte est conservé pendant toute la durée de la scolarité du collégien, les familles devront bien conserver les identifiant et mot de passe.

- **Collégiens déjà inscrits en 2019-2020**

Les inscriptions sont conservées pour l'année 2020-21, les collégiens ne doivent pas se réinscrire. Vous utiliserez les identifiants et mots de passe 2019-20 pour vous connecter, (qui vous seront renvoyés à l'ouverture de la campagne). Votre enfant recevra une nouvelle carte à la rentrée de septembre. Les avantages seront accordés dès validation de la scolarité 2020-21 par le collège.

- **Nouvelles inscriptions : Inscription 6ème et élèves non inscrits au Pass+ en 19-20**

- le représentant légal doit créer un compte « foyer » : www.passplus.fr
- il reçoit un courriel de confirmation de création de compte avec un identifiant et un mot de passe provisoire
- il se reconnecte à son compte, modifie le mot de passe provisoire et inscrit son ou ses enfants, **avec une photo de l'enfant.**

Si vous n'avez pas Internet, vous pourrez vous rapprocher de Mme Le Bras.

Pour vous aider : 09-69-32-60-92 (n° non surtaxé), et une vidéo de présentation du Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines : <https://vimeo.com/411346251>